



RISQUES EN PLONGEE DANS LES EAUX CHAUDES

LA CIGUATERA

ORIGINE

Intoxication alimentaire liée à la consommation de poissons des massifs coralliens (ayant accumulé des ciguatoxines, produites par des algues microscopiques présentes dans les récifs coralliens)

Réglementation : poissons infectés interdits à la vente mais pas de seuils réglementaires

Contexte

Données épidémiologiques : 10 000 à 50 000 cas /an dans le monde

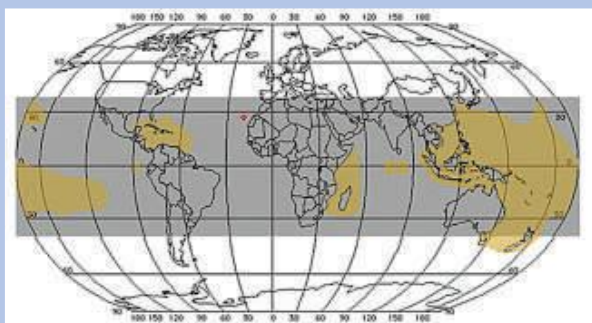
France : un des pays européens les plus touchés (territoires ultramarins)

Monde : Intoxication liée à la consommation de poissons la plus fréquemment rapportée mais seulement 2 à 10% des cas rapportés (selon le CDC¹)

Types d'infestation :

- Infestation en zone endémique
- Consommation de poissons importés et pêchés en zone endémique

Zones concernées



Lieux historiquement endémiques : Océan Pacifique, Océan Indien et Caraïbes

Extension des zones infestées depuis 2004, peut-être dû au réchauffement climatique

Depuis 2004, observation de cas dans les eaux atlantiques subtropicales européennes (archipels de Madère et des Canaries) et en Méditerranée

Rappels sur la maladie

Toxicité chez l'homme pour des $C^{\circ} > 0,2\mu\text{g} / \text{gr}$ de chair

Incubation : 2 à 12 heures

Tableau clinique - 4 grands syndromes

- **Digestif :** diarrhées, nausées, vomissements, douleurs abdominales
- **Neurologique :** Inversion contact chaud-froid, prurit, céphalées, vertiges, parésies, picotements des lèvres, de la langue et des extrémités, sensations de brûlure ou de décharge électrique
- **Musculaire et articulaire :** myalgies, arthralgies
- **Cardio-vasculaire :** bradycardie, irrégularité du pouls, hypotension...

Pour les formes les plus graves : troubles moteurs, respiratoires, visuels

¹ Center for disease control

Prévention

Systemes de surveillance à la Réunion et en Polynésie. La Polynésie dispose d'un programme de surveillance épidémiologique

Arrêtés préfectoraux interdisant la mise sur le marché de certaines espèces susceptibles de contenir des CTXs.

POISSONS VÉNÉNEUX

La pêche et la vente de ces poissons sont interdites en tout temps et tous lieux.

ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE

TÉTRODONS ET DIODONS
Puffer, Spotfin Burrfish, Spotfin Porcupinefish.
Chilomycterus et Diodon

BARRACUDA BÉCUNE
Great Barracuda
Sphyræna barracuda

CARANGUE JAUNE
Yellow Jack
Caranx bartholomæi

GRANDE SÉRIOLE
Greater Amberjack
Seriola dumerili

SÉRIOLE LIMON - BABIANE
Almaco Jack
Seriola rivoliana

La même interdiction s'applique aux poissons pêchés au nord du parallèle 16° 50' de latitude Nord, appartenant aux espèces suivantes :

CARANGUE NOIRE
Black Jack
Caranx lugubris

CARANGUE FRANCHE
Bar Jack
Caranx ruber

CARANGUE GROS-YEUX
MAYOL
Horse Eye Jack
Caranx latus

MURÈNE
CONGRE VERT
Green Moray
Gymnothorax funebris

VIEILLE À CARREAUX
Yellow fish Grouper
Mycteroperca venenosa

VIEILLE MORUE
Tiger Grouper
Mycteroperca tigris

VIEILLE VARECH
Mutton Hamlet
Alphestes afer

VIEILLE BLANCHE
Red Grouper
Epinephelus morio

La même interdiction s'applique aux poissons ci-dessous, quel que soit le lieu de pêche, si leur poids dépasse 1 kg.

PAGRE DENTS DE CHIEN
Dog Snapper
Lutjanus jocu
Concerné par les deux interdictions

VIVANEAU OREILLES NOIRES
Blackfin Snapper
Lutjanus buccanella

PAGRE JAUNE
Shoolmaster Snapper
Lutjanus apodus

Extrait de l'Arrêté Préfectoral n°2002/1249 du 19/08/2002 : Annexes n°2 et 3.

Destins : © Th. Petit le Brun 2006 avec le concours de l'association Green Sub et de l'APFST.

Pour en savoir plus - Références bibliographiques

- ANSES - Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation n°56 – La Ciguatera : état des lieux – mars 2013
<https://mag.anses.fr/sites/default/files/BEP-mg-BE56.pdf>
- Cire Antilles Guyane - BVS – Bulletin de veille sanitaire n°3 avril 2013 – La ciguatera dans les Antilles françaises -
<https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/128262/1954392>
- Affiche à télécharger <https://www.guadeloupe.ars.sante.fr/media/28450/downloa>